

Note sur : *Demander excuse*— un collatéral saugrenu de la querelle janséniste

¶ Je renvoie en notes de fin (appelées par des chiffres) les extraits des ouvrages de polémique trop longs pour être cités en texte. Les notes de bas de page sont appelées par des lettres.

Esquissons sommairement le cadre : les lettrés du XVIIe, méprisant le caractère brouillon de la langue française du XVIe siècle, ses scories *gothiques* et ses maniérismes italianisants, s'emploient à la nettoyer et à la fixer. Vaugelas (1585-1650) est l'acteur principal et emblématique de ce processus. Ses *Remarques sur la langue françoise* (1647) s'appuient sur *le bon usage* et la pratique, alors que l'abstraite *Grammaire de Port-Royal* (1660, Arnauld et Lancelot) se voudra *générale et raisonnée*. Comment définir *le bon usage* ? *c'est la façon de parler de la plus saine partie de la Cour, conformément à la façon d'escrire de la plus saine partie des Auteurs du temps*. Les six cents pages de Vaugelas contiennent à peu près autant d'entrées qui se succèdent sans ordre, ni alphabétique ni analytique. Bornant son ambition à émettre des *remarques*, non des *décisions*, et connaissant le caractère évolutif de la langue (*ce qui est bon maintenant, sera mauvais dans quelques années, et ce qui est mauvais sera bon*), Vaugelas appelle des continuateurs. Ils proliféreront, professionnels ou amateurs, et pousseront les *scrupules de grammaire* jusqu'aux procès de mots. *Toute une querelle s'engage ainsi autour de "demander excuse", qu'on ne veut pas autoriser à côté de "demander pardon", et qui devient provincial... La rigueur en ces matières était incroyable...* (Brunot, 1913, *Histoire de la langue française*, T. 4, pp. 548-9).

Demander excuse

François de Callières (1645-1717), lui, *n'est pas un puriste, regratteur de mots, c'est un grammairien utilitaire, soucieux d'éviter le ridicule, le scandale, l'équivoque, la fatigue, etc.; de même, ce n'est pas un mondain qui respecte les usages pour eux-mêmes, c'est un guide dans le monde, pour qui l'usage est un fait... cette préoccupation d'éviter le scandale et le ridicule, c'est le grand souci de Callières pour la vie mondaine* (Roques, 1904, pp. 278-9. Voir aussi Ruggiu, 2006^a). Callières est un homme de la Cour : l'un des trois plénipotentiaires aux négociations de Ryswick, il succédera à Rose comme *plume du roi* (1701), un Louis XIV enjésuité qui voit dans les Jansénistes des calvinistes républicains, et donc un danger pour l'Etat.

Callières publie en 1692 *Des mots à la mode, et des nouvelles façons de parler* et une suite en 1693, *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer*, qui discute et censure un grand nombre de mots et d'expressions. Entre autres, *demander excuse* (p. 29-30) :

Il ne faut pas aussi, quand on parle sérieusement, dire, Je vous demande excuse pour dire je vous demande pardon, parce que, outre que je vous demande excuse est une façon de parler basse, elle n'exprime point ce qu'on veut dire... Lorsque vous dites à quelqu'un je vous demande excuse, il faut supposer que cette excuse que vous lui demandez soit quelque chose qui dépende de lui, cependant, c'est à vous à lui fournir une excuse, c'est à dire une raison qui vous justifie auprès de lui, & non pas à lui à vous la donner.

On doit dire "je vous demande pardon", parce que le pardon qu'on sollicite dépend de celui à qui il est demandé.

^a Roques Mario, 1904, "Notes sur François de Callières et ses œuvres grammaticales", In: *Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot*, pp. 273-301 ; Ruggiu François-Joseph, 2006, "Des mots à la mode... Un discours nobiliaire à la fin du règne de Louis XIV", In: Figeac, Dumanowski.

En effet, l'*excuse* est la raison qu'on allègue pour atténuer une faute ou une erreur. Du premier dictionnaire (Nicot, 1606, *Thresor de la langue françoise*, p 269 : *s'excuser sur l'âge, s'excuser sur le temps, s'excuser qu'on est malade...*) à celui d'aujourd'hui (9e édition du Dictionnaire de l'Académie^a), tous les spécialistes en conviennent.

Ménage, dans le T. 1 de ses *Observations sur la langue française*, formule une condamnation lapidaire : "*je vous demande excuse*" ne vaut rien du tout (p. 115 de l'éd. 1672, p. 129 de la 2^{de} ed. 1675).

Richelet Pierre, 1680, *Dictionnaire françois, contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue françoise*, Genève, Widerhold) : #S'excuser. Prendre quelque prétexte pour se disculper. #Demander excuse. Cette façon de parler est condamnée par les gens qui parlent bien. Ils disent "je vous demande pardon"

Furetière (1690, *Dictionnaire universel*, 1^{ère} éd., La Haye) : *On a mis en usage une façon de parler impertinente, Je vous demande excuse ; on n'a plus qu'à y ajouter, Je vous fais pardon, au lieu qu'on doit dire, Je vous demande pardon, Je vous fais mes excuses.*

^a Les dictionnaires de Rondelet et de Furetière paraissent à l'étranger car l'Académie française transforme sa mission en monopole. Elle ira jusqu'à exclure Furetière.

Dans le dictionnaire aujourd'hui en cours d'élaboration (9e édition), on lit à la rubrique EXCUSE : 1. Raison qu'on allègue pour expliquer ou atténuer une faute ou se dispenser d'une obligation. Donner, apporter, présenter une excuse. Cette excuse est légitime, valable, recevable, irrecevable. Une mauvaise excuse. 2. Circonstance propre à disculper. Ses obligations professionnelles, familiales, lui sont une excuse. Il ne manque pas d'excuses. Cette faute est sans excuse. DROIT. Excuse légale, fait, constaté par le juge, qui entraîne la réduction ou l'exemption d'une peine. Excuse atténuante, excuse absolutoire. 3. Justification produite pour expliquer une absence, un retard. Lettre, mot d'excuse. Ellipt. Ce professeur exige une excuse des parents. 4. Le plus souvent au pluriel. Formule de civilité dont on se sert pour engager quelqu'un à l'indulgence. Se confondre en excuses. Présenter, recevoir, exiger des excuses. Je vous dois des excuses. Veuillez accepter mes excuses.

Parmi ces grammairiens, c'est surtout le jésuite Bouhours (1628-1702) qui, dans ses *Remarques nouvelles...* (1675), développe la démonstration et inspire Callières : *On dit bien faire excuse, recevoir des excuses : ainsi quand j'ai commis une faute envers quelqu'un, ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je lui fais excuse de mon procédé peu honnête, & peu discret ; & quand il est content de ma satisfaction, il reçoit mon excuse ; mais il ne m'accorde point excuse.*

Dans la seconde moitié du XVIIe, Bouhours, héritier de Vaugelas plus encore que Ménage, est l'arbitre de la Langue. Il produit notamment les *Doutes sur la langue françoise* (1674), les *Remarques nouvelles sur la langue françoise* (1675), et vingt ans plus tard la *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise* (1693).

La cause semble jugée : quand on a fauté, on se décharge en invoquant une excuse, et on demande à l'offensé ou à la victime de la tenir bonne et de pardonner. Seul le vulgaire confond la cause et l'effet, l'*excuse* et le *pardon*.

"Excuse" et Jansénistes (1675)

Mais, en ce temps, la grammaire sert à faire la guerre. Regardons de plus près les cinq pages de Bouhours (1675, pp. 42-46¹). Elles visent un *demandé excuse* tout à fait incident à la p. 68 du *Nouveau traité de la civilité* de Courtin (1671) qui, sans traiter des mots, entasse les conseils de bienséance. Cette page 68 ne concerne pas la manière de demander pardon, elle porte sur la politesse à l'égard de la personne avec laquelle on s'entretient : *Il ne faut pas l'interrompre, mais attendre qu'elle ait achevé de parler pour lui répondre. Il ne faut pas non plus la contredire ; et si la nécessité nous y oblige pour l'informer de la vérité, il ne le faut faire qu'après lui avoir demandé excuse...* Ne pas contredire grossièrement son interlocuteur : comment un esprit non prévenu se scandaliserait-il de ce passage ?

L'esprit de parti, plus que le souci de la langue, pousse Bouhours à s'en prendre à l'obscur Courtin (1622-1685) dont le *Traité* paraît chez Josset, éditeur des Jansénistes^a : *Vers 1657, Courtin a probablement eu l'idée de composer un ouvrage uniquement religieux. Nous le voyons préoccupé par les problèmes posés par le Jansénisme. Il prend nettement position en leur faveur contre les Jésuites [lettre à Gustave X de Suède, de Paris le 11 décembre 1657]. Or nous trouverons dans l'ouvrage posthume de "l'Esprit du Saint Sacrifice de l'Autel" [1688] des pages entières consacrées à la grâce et à la prédestination ; l'inspiration janséniste y semble évidente* (Farid, 1969, pp. 16-17).

De fait, l'ouvrage de 1671 veut mettre en œuvre les principes de *civilité chrétienne* formulés par Port-Royal dans *L'éducation d'un Prince*.

Son avis aux lecteurs le proclame : *il est bon de les avertir qu'au moment que ce Traité entre sous la presse, il en sort un autre intitulé L'Education d'un Prince [plus tard, vol. 2 des Essais de morale] qui est composé des ouvrages de deux des plus grands génies de ce siècle [Nicole et Pascal]. Il est absolument nécessaire qu'ils le lisent pour se former l'esprit sur ces belles connaissances... afin que la civilité soit soutenue d'un fondement solide... Mais surtout il est important qu'ils lisent et étudient le Traité de la civilité chrétienne qui se trouve si à propos inséré dans le même livre pour établir plus solidement les principes de la civilité commune que celui-ci ne fait que toucher*

^a Le catalogue de Hélie Josset (1636?-1711?), outre les ouvrages de Courtin, comprend différents Catéchismes, des Homélies, des Conduites Chrétiennes, un Traité de la Messe. Il publie en très grand nombre les ouvrages de Nicole et ceux de Le Tourneux, également janséniste prosélyte, soit plus d'une quarantaine d'ouvrages de religion, tous ou presque fortement teintés de jansénisme. Il publia également les livres jansénistes du Père Pasquier Quesnel.

Sur Courtin, voir la préface de Grassi Marie-Claire à son édition du *Nouveau traité de la civilité* (1998, Publications de l'Université de Saint-Etienne) ; Farid Kamal, 1969, *Antoine de Courtin (1622-1685) Étude critique* ; Bokobza Benjamin, 2024, *Étude critique des œuvres d'Antoine de Courtin*, Thèse, Sorbonne Université.

*succintement ; qu'on peut dire que ces excellents maitres que l'on aurait fait scrupule de consulter sont venus d'eux même à notre secours. Car leur **Traité servant pour la théorie et les principes généraux de la civilité, & celui-ci pour la pratique et le détail particulier, le premier pourrait passer pour une première partie et le notre pour une seconde...*** [mon soulignement]

Pour Bouhours qui lit cet *Avis* ou en est informé, cette référence et cet objectif rendent l'ouvrage détestable. Par manque de temps, négligence ou mépris, il ne procède pas à une réfutation en règle. Il se contente d'extrapoler à partir d'un minuscule fragment. Les occasions fructueuses ne manquent pas, pourtant il choisit pour cible l'anodin *demandé excuse*. Pourquoi ? On ne sait pas. Peut-être une discussion antérieure ? peut-être, ouvrant le livre au hasard, est-il choqué par cette expression ? Il s'en saisit, provoquant la liaison entre *excuse* et jansénisme, objet de la présente note.

Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ! Bouhours consacre cinq pages à dénoncer ce *demandé excuse* pour montrer que l'auteur *ne sait pas trop ce qu'il dit* et conclut par : *Ce seul article du livre de la Civilité me rend suspect tout le reste*. Cette exécution sommaire opère un marquage : la réputation de Bouhours, le poids de sa Compagnie, désignent Courtin à la méfiance du public.

C'est ce qui pousse Courtin à se défendre longuement et vivement dans son *Traité de la paresse* (1677, pp. 161-174), encore chez Josset. Il adresse à son contradicteur de multiples critiques ironiques et justifie *demandé excuse* par *la conformité, l'exemple, la nécessité, la commodité et par le génie de la langue...* Quoique sa longue argumentation soit confuse², elle permet, dans la 2^{de} éd. (posthume) du *Nouveau traité de civilité* (1695, toujours chez Josset), d'accompagner *demandé excuse* (p. 57) d'une note en marge : *ce qui a été censuré: mais voyez Traité de la paresse où l'on répond à cette censure*.

Que Bouhours soit si vétilleux en 1675, s'explique par la guerre de mots qu'il a entreprise avec les Jansénistes.

Stratégie oblique du Jésuite (1671)

Les Jésuites, d'abord ridiculisés par Port Royal, ont repris l'offensive. Bouhours, poussé dans la mêlée, a lancé en 1668 un libelle anonyme, *Lettre à un Seigneur de la Cour sur la requête présentée au Roy par les ecclésiastiques qui ont esté à Port-Royal*. Ecartant les arguties théoriques dans lesquelles se noient ses confrères, il dénonce les Jansénistes comme une secte, et une secte triplement malfaisante : calviniste, orgueilleuse et factieuse. Ce *débordement horrible de calomnies* (Quesnel) lui vaudra durablement d'innombrables réponses aussi filandreuses que venimeuses. Il trainera cette casserole comme à plaisir puisqu'il republiera la *Lettre* en 1691³ contre les attaques jansénistes à propos du *péché philosophique*. Elle est pourtant absolument en dehors du sujet mais *A quoy bon changer de réponse, puisque M. Arnaud n'a changé ni de doctrine ni de conduite ?* Cette insolence à l'égard du *vieil hérétique* lui attirera une nouvelle volée de dénonciations jansénistes^a.

Comment Bouhours que ses contemporains qualifient d'homme bienveillant, aimable et spirituel, est-il devenu l'ennemi N°1 de Port-Royal ? Ouvrant la période de la "paix de l'Eglise" (1669-79), l'*Arrêt du Conseil d'Etat du Roy* du 23 oct. 1668^b interdit les polémiques : *...Le Roy étant en son conseil... a fait et fait inhibitions & défenses à tous ses sujets de s'attaquer ni provoquer les uns & les autres, sous couleur de ce qui s'est passé, usant des termes d'hérétiques, Jansénistes & semi-pélagiens ou de quelqu'autre nom de parti ; ni même d'écrire &*

^a Dont : 1691, *Le P. Bouhours convaincu de nouveau, de ses anciennes impostures, faussetez et calomnies* ; 1692, *Avis importants* ; 1695, *De la calomnie ou Instruction du procès entre les Jésuites et leurs adversaires...*

^b *Arrêt du Conseil d'Etat du Roy: Pour la pacification des troubles causez dans l'Eglise au sujet du Livre de Jansenius* (suite au Bref de Clement IX. au Roy— sur la paix et l'union dans l'Eglise, 28 sep.)

publier des libeles sur lesdites matières contestées, ni de blesser par des termes injurieux la réputation d'aucun de ceux qui auront souscrit ledit Formulaire de Foy.

La *Lettre à un Seigneur de la Cour* n'est donc plus de saison. Bouhours, de façon plus conforme à son tempérament de littérateur, change de terrain : les Jansénistes ont gagné jadis la faveur du public en écrivant en français et en traduisant les auteurs latins, religieux et profanes. Bouhours s'attaque au style de leurs écrits, notamment leurs versions de *l'Imitation de J-C* (1662) et du *Nouveau Testament* (1667) qui ont un immense succès.

L'habileté du déplacement bouhoursien est grande: au rabâchage d'un argument tautologique qui fige le discours et le discrédite sans appel, il substitue une démarche critique qui s'autorise, non plus d'une orthodoxie religieuse - celle de la Compagnie - mais d'une orthodoxie sociale toute puissante. L'éloignement de la langue janséniste par rapport à la belle langue nous renvoie, par une synecdoque de la partie au tout, à l'éloignement des jansénistes par rapport à cette orthodoxie sociale. La synecdoque est très habile. Au sein de la belle société - lieu des rencontres et des conversations élégantes -, le langage est bien la pierre de touche de la reconnaissance sociale... aux honnêtes gens que Pascal a voulu à toute force se rallier, il [Bouhours] représente combien le langage des jansénistes les trahit et manifeste de pleine évidence leur irréductible différence (Defize, 1988^a). Loin d'être des nôtres, ils sont des autres.

Cette exclusion va droit au but car la force des Jansénistes, outre leur fanatisme intrinsèque, vient du soutien de quelques Grands et de la complicité d'une multitude de *gens de qualité* qui, par goût de fronder, par amusement, par rancœur contre les

^a Defize Thierry, 1988, "Comment confondre les jansénistes ? — de Pascal à la critique grammaticale du Père Bouhours", In: *Histoire Épistémologie Langage*, tome 10, fasc. 1, Stratégies théoriques, pp. 43-58

Jésuites ou Rome, sympathie à l'égard des persécutés, ou plus sérieusement par gallicanisme, les cachent, les aident, lisent et diffusent leurs écrits, ou même prennent parti pour eux.

Les Jansénistes, tout indifférents qu'ils soient à une excommunication canonique, n'auraient pas survécu à l'excommunication sociale que cherche à provoquer Bouhours en décrivant la forme de leurs écrits et de leurs pensées. Voyez ce qu'il déduira plus tard du *galimatias* des lettres de Duvergier de Hauranne (Saint-Cyran), le père du jansénisme : *Ah, je ne puis croire, dit Philanthe, que, quand il y auroit quelque chose à réformer dans l'Eglise, le Saint-Esprit voulût se servir d'une tête pleine de galimatias pour une entreprise si importante !... (1687, Manière de penser..., p 353)*⁴.

La nouvelle manière de Bouhours se dissimule dans les cinq cents pages des *Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671). Ces dialogues commencent par une longue discussion sur les mérites de la langue française par rapport à la pompeuse espagnole et à la ridicule italienne, et finissent par deux cents pages de bagatelles à propos des devises. Rien à voir avec un libelle ! Le ver dans le fruit loge dans une vingtaine de pages (2e entretien) qui se moquent du style des *Messieurs*, notamment dans leur *Imitation de J-C* (pp. 135-151) : *Mais que pensez-vous dit Ariste de ces solitaires qui ont tant écrit depuis vingt ans ?... ces écrivains si fameux ne peuvent pas être accusez de laconisme ; ils aiment naturellement les discours vastes ; les longues parenthèses leur plaisent beaucoup, les grandes périodes & sur tout celles qui par leur grandeur excessive suffoquent ceux qui les prononcent, comme parle un auteur Grec, sont tout-à-fait de leur goût* (p. 135). En plus, ils inventent des mots monstrueux (*inallié, inalliable, inconvertible, intolérance, indévotion, coronateur...*) et commettent d'horribles barbarismes : *les Allemands qui commencent à apprendre le François, parlent de la sorte* (p 144)⁵. A cet amphigouri, Bouhours oppose le parfait langage du Roi, modèle absolu pour les *gens de qualité*.

Scholar, 2005^a, commente ainsi : *The publication of Les Entretiens... in 1671 fuelled the long-running, battle between the members and supporters of two religious groups: the Society of Jesus, of which Bouhours was a member and the austere Augustinian community based at the Port-Royal monasteries (p. 63)... he chooses to serve the Jesuit cause by attacking the style of Jansenism rather than its theology... criticizing Port-Royal writers for the hyperbole and incoherence of their style. The salon writers possess a social polish, Ariste and Eugene agree, that the reclusive members (or solitaires) of Port-Royal necessarily lack. The "je ne sais quoi" appears as an expression of antipathy towards Bouhours's enemies... (p. 64)... The quarrel, from Bouhours's first intervention onwards, continues to be primarily conducted through discussions of style (p. 65).*

Le janséniste Barbier répond à Bouhours. Avant la "paix", il a écrit en 1664 *L'onguent pour la brûlure ou le secret d'empêcher les jésuites de brûler les livres*, les *Chamillardes* et les *Gaudinettes* (Lettres à M. Gaudin), l'apologie des *Hérésies imaginaires* de Nicole (1666). Ses *Sentiments sur les Entretiens...* l'année même de leur parution (1671) sont un persifflage plutôt qu'une critique. Barbier reprend Bouhours, entretien par entretien, et presque point par point, s'employant à le rabaisser, à dénoncer ses plagiats, son style, sa théologie (le *Je-Ne-Sais-Quoi* que serait la grâce divine), sans rien dire de convaincant⁶.

Bouhours lui oppose Montfaucon, dit l'abbé de Villars, ex janséniste passé à l'ennemi. Cette riposte, sous le titre incongru de *la Délicatesse* (encore 1671), est assez lamentable. L'auteur s'exclame : *est-il possible que ce Cléante ne défende pas mieux ses amis?* (p. 128). Usant de la même médisance vétilleuse que son adversaire (à l'ennui du lecteur d'aujourd'hui), Montfaucon serine que *Cléante* est un *ennemi des jésuites* (donc un partisan)

^a Scholar Richard, 2005, *The Je-Ne-Sais-Quoi in Early Modern Europe—Encounters with a Certain Something*, Oxford UP

qui ne fréquente pas le *beau monde* (donc un non être) : ses propos ne valent rien. Le dernier entretien, prêtant laborieusement à l'un des interlocuteurs supposés la méthode et les mots des *Pensées* de Pascal, accuse les Jansénistes de renforcer les libertins dans leur incroyance.

Tout ceci est de la façon du Marquis de la *Critique de l'école des femmes* : la pièce est détestable, parce qu'elle est détestable. Néanmoins, cette polémique plaît au public, toujours friand de combats de coqs et animé par la passion religieuse : Bouhours et Barbier ont un égal succès de librairie, chacun *aidant au débit de l'autre* (Doncieux, 1886^a)⁷.

Barbier renchérit en publiant en 1672 une nouvelle version (*seconde partie*) des *Sentimens* dirigée à la fois contre Bouhours et Montfaucon. Ce factum est supérieur au précédent, mieux structuré, avec un style plus nerveux, des citations moins longues, et plus de mordant. Barbier s'amuse à défendre les Jésuites contre Bouhours qui les compromettrait par sa licence (lettre 2) : *ces deux hommes [lui et son apologiste] sont les deux plus grands ennemis que les jésuites ayent iamais eu* (p. 40).

Le moucheron et le lion

Ces escarmouches quelque peu désordonnées préludent à une critique systématique. En 1674, Bouhours (*Doutes sur la langue françoise proposés à MM de l'Académie française par un gentilhomme de province*) passe au crible vaugelassien *les mots* (1ère partie), *les phrases* (2e), *la construction* (3e), *la netteté du langage* (4e), *l'exactitude du style* (5e) d'une multitude d'extraits dont l'apparente diversité ne cache pas la prédominance des écrits jansénistes⁸. *Les Doutes sont une manière de parallèle où toutes les fautes des jansénistes sont opposées à l'usage des bons écrivains et soumises au jugement du tribunal tout-puissant et*

^a Doncieux George, 1886, *Un jésuite homme de lettres au dix-septième siècle— le Père Bouhours*, Paris, Hachette

infaillible [l'Académie]... Les Doutes sont surtout un recueil des fautes jansénistes (Rosset, 1908, p. 62^a).

Mettant à profit le pointillisme habituel aux *remarqueurs*^b, Bouhours s'engage dans une guérilla sur les mots qui, prenant les Jansénistes au piège de leurs premiers succès, les pousse à une défensive sans fin au cours de laquelle la maîtrise de la langue change de camp. Bouhours écrira ou fera écrire (*Avertissement*, 1691^c) : *Pour l'agrément du langage & la politesse du stile qu'ils [les Jansénistes] luy reprochent [à B.], ce n'est pas un si grand crime ; & on doit pardonner aux Jesuites d'avoir profité des insultes que Port-Royal leur faisoit autrefois sur leur maniere d'écrire. Lorsque ces Messieurs se croyoient les Maitres de la langue ; la politesse, selon eux, faisoit une partie de la Religion. Depuis qu'on a fait voir qu'ils se trompoient, ils ont traité la politesse de galanterie.*

Rosset (1908) commente : *Bouhours, jésuite par état, grammairien par vocation, avait deux haines : le jansénisme et le mauvais langage. Il sut les confondre et satisfaire en même temps le jésuite et le grammairien qu'il était en recherchant les fautes de langue des écrivains jansénistes et en s'efforçant de prouver que « ces illustres auteurs » avaient usurpé leur réputation.*

^a Rosset, Théodore, 1908, *Entretien, doutes, critique et remarques du Père Bouhours sur la langue française 1671-1692*, Slatkine reprints 1968. L'ouvrage rassemble trois articles d'abord parus dans les *Annales de l'Université de Grenoble*, 1908, T. XX (version suivie dans les citations) : I. Le P. B. critique de la langue des écrivains jansénistes ; II. Le P. B. continuateur de Vaugelas ; III. Le P. B. théoricien du style classique.

^b Caron P., Ed., *Les Remarqueurs sur la langue française du XVIIe siècle à nos jours*, La Licorne, PU Rennes, pp.7-16

^c AVERTISSEMENT SUR CETTE NOUVELLE EDITION [de la *Lettre à un seigneur de la Cour*] par un Ami de l'Auteur, 1691, [en] Réponse au libelle intitulé Récrimination des Jésuites, Paris, Cramoisy (sous le privilège de 1682 autorisant pour 10 ans le livre *Opuscules sur divers sujets, savoir Lettre à un seigneur de la Cour &c.*).

Plutôt qu'à la mouche du coche à laquelle le compare Quesnel^a, Bouhours ressemble au moucheron d'une autre fable qui harasse le lion tout puissant... Relisez-la⁹, tout y est, même *l'embuscade d'une araignée* : une jolie pénitente du Père enceinte d'un amant secret (1691). Bouhours accusé, crie à la calomnie.

Ses ennemis lui reprochaient depuis longtemps de trop fréquenter les salons et les ruelles et l'accusaient de *galanterie* et d'*irréligion*^b. Rendus furieux par l'*Avertissement* joint à la récente republication de la Lettre de 1668, ils se réjouissent de sa mésaventure compromettante, tout en affectant de plaindre ce *pauvre père*^c.

Quoique, à la différence du moucheron, Bouhours, innocenté, ne connaisse pas une fin funeste, la fable illustre bien sa manière : centrés sur leurs croyances et inspirés par Dieu, les Jansénistes rugissent sans chercher à s'exprimer *poliment*. Sainte-Beuve le reconnaît : *A part les Provinciales et les Pensées de Pascal et à part Racine, la théorie littéraire de Saint-Cyran a dominé, inspiré et comme affecté la littérature entière de Port-Royal et toute cette manière d'écrire saine, judicieuse, essentielle, allant au fond mais, il faut bien le dire, médiocrement élégante et précise, très volontiers prolixes au contraire, se répétant sans cesse, ne se châtiant pas sur le détail et tournée surtout à l'effet salutaire*^d. Aussi, constate Rosset (1908, III) *pléonasmes et synonymes sont-ils nombreux dans leurs écrits*.

^a *Le Père Bouhours convaincu de nouveau de ses anciennes impostures, faussetez et calomnies*, 1691, rééd. 1700

^b Cette réputation de *galanterie* nuira aux écrits religieux de Bouhours : la version élégante (*rabutine*, disent les Jansénistes) du *Nouveau Testament* (1698-99) qu'il veut opposer à celle de Mons sera censurée en de nombreux endroits par les soins de l'archevêque de Paris (Noailles) qui lui fera retirer son nom de la couverture (et de l'extrait du privilège) par la raison, a-t-on dit, qu'un nom *aussi peu grave* ne doit point paraître à la tête d'un livre *si divin*.

^c cf. Quesnel, 1692, "XLVII. Le P. Bouhours s'en prend mal à propos aux Jansénistes de sa nouvelle aventure", In: *Avis importants au R.P. Recteur des Jésuites du Collège de Paris* ; et la réponse la même année, *Apologie du P. Bouhours*.

^d Port-Royal, T. 2 de la 3e éd., 1867, p 43.

A l'opposé, écrit plus loin Sainte-Beuve (ibid., p. 375), incomparablement inférieur à Messieurs de Port-Royal pour le fond et la philosophie de la grammaire, pour la raison logique des choses, il [Bouhours] avait du goût ; surtout il savait son monde et était du dernier usage... Il était, d'ailleurs, bien assez galantin pour cela.

Bouhours, évitant la controverse théologique, réduit le débat à la forme et accable le lion janséniste de mille piques qui l'exaspèrent. Quesnel (1691, *Bouhours convaincu de calomnie*, p 45) : *...un Religieux se peut sauver sans bien écrire, & c'est un grand malheur que d'avoir ce talent quand on a le cœur assez corrompu pour n'en faire presque d'autre usage que de le faire servir à ses passions... C'est au Pere Bouhours à faire sur cette vérité une sérieuse réflexion & à considérer ce qu'il aura à répondre au tribunal de Dieu...*

Une querelle au sein de cette guerre va nous ramener à *demander excuse* qui semble à présent bien loin.

Bouhours vs Ménage (1674-76)

Ménage est avec Bouhours le maître de la Langue. A la différence de son ami et concurrent, il apprécie certains écrits jansénistes et ne craint ni les mots anciens, ni les mots nouveaux. Il en crée même et se vante : *j'ai fait "prosateur"*.

Ce grammairien querelleur^a, se courrouce en lisant dans *les Doutes* (1674) : *J'admire M. Ménage qui a la force de digérer l'intempérature, l'infrangible, l'inforçable, l'inscrutable, l'inguerdonné, l'internel de Nicot, sans parler de l'incorrompu de M. Pascal, de l'inconvertible des sieurs de Royaumont et de Marsilly, l'injudicieux de je ne sais qui qu'il ne nomme point...* (p. 19). Ménage se sent injurié par l'implacable dernière phrase de l'ouvrage qui le mêle aux "anarchistes", défenseurs de la *liberté de la Langue* : *...les Remarques de M de Vaugelas ont*

^a cf. ses empoignades avec Chapelain, d'Aubignac, Cotin, Boileau, de Salo, Baillet...

aujourd'hui la même autorité qu'elles avaient il y a trente ans. C'est le sentiment de nos Maîtres, & il n'y a que Dupleix, M de la Mothe le Vayer, M Ménage et M Bérain qui soient d'une autre opinion (p. 540).

Ménage, alors que la 2^{de} édition de ses *Observations* (1675) s'imprime, jouant sur l'incognito de l'auteur des *Doutes*, attribuée à la rusticité provinciale du *gentilhomme bas-breton* son incompréhension du beau langage et, s'adressant implicitement à Bouhours, dénonce ses préjugés : *La passion qu'il a pour M. de Vaugelas et l'aversion qu'il a pour ces messieurs de Port-Royal qu'on appelle Jansénistes, lui ont fait reprendre et soutenir plusieurs choses qui ne devoient point estre reprises ny soutenües* (p. 195)... Ceci dit, Ménage va riposter : *Et comme je n'ai point trouvé à dire que cet auteur sans nom ait repris avec assez de liberté ce qu'il a trouvé à dire dans mes Observations, je veux croire qu'il ne trouvera point mauvais que je remarque de mon côté avecque la même liberté ce que je n'approuve pas dans ses Doutes* (p. 196). Il ne s'en prive pas ^a.

La même année, dans ses *Nouvelles remarques*, Bouhours, affectant de venir au secours du *gentilhomme bas-breton*, développe et durcit ses critiques qui représentent environ 10% du texte et en constituent la partie la plus vive.

Outre quelques pointes éparées, voir les articles "Vénusté", pp. 307-322 ; "Urbanité", pp. 343-353 ; "Prosateur", pp. 376-

^a Notamment dans le Chap. 90, "Addition au chapitre précédent", pp. 195 sq. ; le Chap. 230 "Justification de ce qui a été dit au chapitre précédent touchant le mot d'urbanité & celui de prosateur", p 442 sq.

Chap. 313 pp. 540-543 *Justification du chap. précédent [vénusté] contre la critique de l'auteur des Doutes* : ...L'auteur des *Doutes* proteste qu'il n'a jamais ouï dire *venusté* à personne. Je le crois car ce mot n'est pas un mot de province... moi qui ai vu toute ma vie, & le grand monde, & les honnêtes gens de Paris... quelqu'effort que fassent les provinciaux pour bien parler, ils se sentent toujours de la province... après toutes leurs lectures, il leur reste encore je ne sais quelle crasse dont ils ne sauraient jamais se défaire... je veux bien l'avertir qu'il y a 43 ans que je demeure à Paris.

397 ; Reconduire, pp. 452-7 ; Mots qui commencent par IN, pp. 472-488) ^a.

Les Nouvelles Remarques oublie pour un instant les jansénistes pour ne diriger leurs flèches que contre le nouvel adversaire. Car Bouhours a bien compris que Ménage, en prenant fait et cause pour les auteurs de Port-Royal avec le poids d'une autorité qui n'est pas moindre, pourrait affaiblir, voire annuler, ses critiques et ses 'doutes' (Fondi, 1995 ^b).

Le susceptible Ménage réagit en ajoutant une *seconde partie* à ses *Observations* (1676). Ulcéré par ce *libelle contre moi car je ne puis donner d'autre nom à son livre des Remarques*, il traite désormais Bouhours en *ennemi* (*car c'est trop peu de le dire mon adversaire*), l'attrape à bras-le-corps ¹⁰, accumule les dénigrements, et le couvre de qualificatifs injurieux (*petit Régent de Troisième, dernier Grammairien du monde...*). Inévitablement, Ménage en fait trop et s'enterre, lassant le lecteur par son pédantisme exaspérant (cf. le mortel Chap. 31, "Fausses Reigles de Grammaire du P. Bouhours" ou le chap. 35, "Fausses etymologies du P. B."). La moitié des 560 pages attaquent Bouhours, directement ou indirectement ¹¹. Au moyen de longues citations et de véhémentes exclamations, Ménage essaie de ridiculiser son impardonnable ridiculisateur. Renvoyant à ses réponses aux réponses ainsi qu'aux auteurs mentionnés par son *ennemi*, il abuse de l'intertextualité, rarement persuasif et encore moins drôle. Sans oser défendre ouvertement Port-Royal, il admire ses grands auteurs et condamne comme *impiétés* les

^a Richelet Pierre, 1680, (*Dictionnaire françois*) prend parti pour Bouhours :
#Prosateur. *Mot qui vient de l'italien mais qui n'a pas été bien reçu en notre langue... Voyez le mot dans les nouvelles remarques du PB. La remarque qu'on fait sur ce mot est plaisante.*

#Venusté. *Mr Ménage trouve le mot très beau mais comme il est tout seul de son sentiment, il est bon, pour ne pas se rendre singulier, d'attendre que d'habiles écrivains se laissent toucher à la beauté de ce charmant mot et l'emploient dans leurs ouvrages.*

^b Malquori Fondi Giovanna, 1995, "Le père Bouhours, juge de «L'imitation de Jésus-Christ» traduite par de Sacy", In: *Quaderni del Seminario di Filologia Francese*, vol. 5, Teorie e pratiche della traduzione nell'ambito del movimento Port-Royaliste, pp. 159-183.

critiques de style que Bouhours adresse aux "textes sacrés" qu'ils traduisent.

McKenna, 1994 ^a : *Cette attaque du jésuite [Nouvelles Remarques], qui maîtrise parfaitement le ton patelin, la pique satirique, la fausse indulgence, la fausse humilité..., fait enrager le pauvre Ménage. Son nouveau volume d'Observations sort l'année suivante [1676]. Il prend tout au sérieux et veut se justifier sur tout. Ces Observations en défense de son premier volume deviennent un véritable labyrinthe de réponses très précises à des textes qui portent sur des textes, avec un supplément d'autorités et d'arguties agressives... la grammaire cède le pas à la polémique laborieuse [et obsessive]... Tout cela devient très vite illisible.*

Bouhours a-t-il provoqué délibérément ce duel pour le titre de premier grammairien de France (et, subséquemment, de juge ultime du style janséniste) ? On le croirait : le pseudo-anonyme *Doutes* a excité Ménage (2^{de} éd. des *Observations*), autorisant Bouhours à une réponse en règle (*Nouvelles remarques*) qui enrage son rival (*Seconde partie*) dont la réaction excessive, si elle amuse Paris, prive Port-Royal d'un contrepoids à Bouhours, désormais suprême. C'est ce que pense Rosset (1908) : *...la réputation de Ménage était alors au moins égale à celle de Bouhours; approuvés par Ménage, les jansénistes auraient pu dédaigner les attaques de Bouhours. Il fallait, en bonne tactique, ébranler l'autorité de Ménage grammairien [...] pour priver les jansénistes de tout recours à un défenseur autorisé.*

"Excuse" pris dans la tempête

Après avoir survolé le champ de bataille, cherchons-y notre innocent *demander excuse*.

^a McKenna Antony, 1994, "Ménage et Bouhours", In: Leroy-Turcan, Wooldridge, Éds., *Gilles Ménage, grammairien et lexicographe*.

Dans ses premières *Observations sur la langue française*, Ménage jugeait catégoriquement : "*je vous demande excuse*" ne vaut rien du tout^a.

En 1676, il se déclare toujours de cet avis (*Seconde partie*, Chap. 91, p 390 sq.) mais, désormais brouillé avec Bouhours, il opte pour Courtin et ajoute : *nonobstant ces raisons, qui me semblent tres-bonnes, cette façon de parler "Je vous demande excuse", est aujourd'huy si universellement établie par tout le royaume dans le discours, que je ne puis apppouver la fureur avecque laquelle le P. Bouhours s'est déchaisné contre M. Courtin, pour s'être servi de cette phrase dans son livre de la Civilité. Et quand elle ne seroit pas si universellement établie dans le discours, le P. Bouhours qui est un Prêtre et un Religieux, n'a pas dû parler avecque cette fureur d'un homme du mérite de M. Courtin... Ce qu'il dit est d'ailleurs tellement hors de propos qu'il ne faut que cet endroit seul de son livre des Remarques pour justifier ce que j'ai dit souvent dans ces Observations que le P. Bouhours est tout à fait dépourvu de jugement...*

Malgré cette virulence, Bouhours, par sagesse ou paresse, ne va pas plus loin. Les deux antagonistes seront bientôt réconciliés par leurs amis, Ménage mourra en odeur de jésuité, et *demander excuse* ne fait plus débat. Lorsque, en 1693, Bouhours publie sa *Suite des Remarques nouvelles*, l'entrée n'y figure pas et un chapitre ("Autres fautes bien reprises") rend bénévolement hommage à ses anciens contradicteurs : *Le second [après Cléante] qui m'a découvert mes fautes & qui les a fait connoitre au Public, est un savant Homme, plein de probité & d'honneur ; que j'ay toujours estimé, dans le temps même que nous avons été un peu broüillez : mais que j'aime de tout mon cœur depuis que nous nous sommes raccommodez de la meilleure foy du monde. Voicy ce qu'il a repris dans le livre des Doutes, & ce que j'y*

^a p. 115 de l'éd. 1672, p. 129 de la 2nde ed.1675.

condamne comme luy...(p. 450) Voicy d'autres fautes que le même Savant a trouvées dans le Livre de mes Remarques sur la Langue (p. 454)... M. Ménage m'a fait grace sur mes autres livres [...] je ne sache rien en fait de stile sur quoy il m'ait critiqué ; soit qu'il n'ait pas voulu s'en donner la peine ; ou qu'il ait trouvé peu de choses dignes de sa censure (p. 456).

A son tour, dans son *Dictionnaire étymologique* (paru posthume en 1694), à l'article "Prosateur", un des points chauds de son ancienne querelle avec Bouhours, Ménage, s'il se défend toujours, proteste de son amitié : *C'est ce que j'avais à répondre à l'Observation de M. Richelet. Mais tout cela soit dit sans offenser le P. Bouhours avec lequel je suis parfaitement réconcilié & pour lequel j'ai présentement toute sorte de respect & de vénération : Et in hoc pectore, cum vulgus ingens fuerit, cicatrix non est* [et mon cœur, blessé si cruellement, ne garde même plus de cicatrice]. Notons toutefois qu'un érudit latiniste, en adressant cette citation à un autre, le renvoie implicitement à la suite du texte : *Comment justifies-tu ton acquiescement à d'adultères amours ? Méritais-je un pareil outrage ?*¹².

D'ailleurs, quoique le *Dictionnaire étymologique* ignore d'autres mots qui furent très contentieux, tels *vénusté* et *urbanité*, lorsque Ménage, fréquemment, mentionne Bouhours, il recopie ses écrits passés, pas toujours tendres pour son ami *vénéré*.

Mais *excuse* est maintenant hors de cause, comme le reconnaît avec réticence le huguenot exilé Basnage de Bauval dans sa "seconde édition" du *Dictionnaire* de Furetière (Leers, 1701) : *Il n'est pas aussi certain que le suppose le P.B. que Je vous demande excuse soit autant contre l'usage que contre la raison... Son autorité jointe à Mr Ménage suffit cependant pour s'en abstenir ou pour s'en servir rarement...*

Chronologie

1647, Vaugelas : *Remarques sur la langue française*
1660, Arnauld : *Grammaire générale et raisonnée*
1662, *Imitation de J-C*, trad. Sacy
1666, *Nouveau testament*, trad. Amelote (recommandé par les autorités)
1667, *Nouveau testament* de Mons
1668, Bouhours : *Lettre à un seigneur de la Cour*
1668, 23 oct, Arrêt du Conseil d'Etat du Roy ^a

1669-1679
"paix de
l'Eglise"

1671 Barbier d'Aucour : *Sentiments de Cléante sur les Entretiens...*
1671, Montfaucon de Villars : *de la Délicatesse*, riposte à Barbier
1672, Ménage : *Observations sur la langue française*, 1^{ere} ed.
1672, Barbier : *Sentiments de Cléante sur les Entretiens*, 2^{ne} partie
1674, Bouhours : *Doutes sur la langue française* ^b

Bouhours vs
Ménage

1675, Ménage: *Observations sur la langue française*, 2^{de} ed. ^c;

1675, Bouhours : *Remarques nouvelles sur la langue française* ^d

1676, Ménage : *Observations sur la langue française*, 2^{de} partie

1679, fin de la "paix de l'Eglise", persécution des Jansénistes

1685, parution de la trad. jésuite (Dumas) de *l'Imitation*

1687, Bouhours : *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit*

1688, Bouhours : Critique de la trad. P-R de *l'Imitation*

1690 2^{ème} ed. (corrigée) de la trad. jésuite (Dumas) de *l'Imitation*

1690, Simon : *Histoire critique des versions du NT*, Rotterdam, Leers ^e

1691, Bouhours : Lettre à un seigneur de la Cour (réimp. en réponse aux attaques jansénistes sur le *péché philosophique*)

1692, Bouhours : *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française*

^a Pour la pacification des troubles causez dans l'Eglise au sujet du Livre de Jansenius (suite au Bref de Clement IX. au Roy— sur la paix et l'union dans l'Eglise, 28 sep.)

^b Critique systématique des écrits de P-R, surtout trad. Sacy, et attaque occasionnelle de Ménage

^c *La passion qu'il [B.] a pour M. de Vaugelas et l'aversion qu'il a pour ces messieurs de Port-Royal qu'on appelle Jansénistes, lui ont fait reprendre et soustenir plusieurs choses qui ne devoient point estre reprises ny soustenües* (p. 195)

^d dont une part ridiculise Ménage qui ne le supporte pas

^e *Avec Richard Simon, un véritable érudit, la partie était perdue, et dans les Difficultés de Steyaert, Arnauld substitue l'injure à la réfutation* (Armogathe, 2021). Cf. Mithen, 2022 : *Simon's critique came principally from a philological, rather than theological, conviction*. Suivent : 1691, Simon : *Avis important à Mr Arnaud sur le projet d'une nouvelle bibliotheque d'Auteurs Jansenistes* ; 1691-1693, Arnauld (en réponse à Simon) : *Difficultés proposées à Mr Steyaert* ; 1693, Simon : *Histoire critique des principaux commentateurs du NT* ; 1694, Arnauld, *Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Ecriture-Sainte*, 1^{ère} publication, Huguier, 1707 ; 1696, Bouhours : trad. du Nouveau testament ; 1697, Simon : *Difficultez proposées au P.B* [sur sa trad.].

Sources

Arnaud Antoine, 1695, *Morale pratique des Jésuites — De la Calomnie*, XVI. Le P. Bouhours convaincu d'être calomniateur ; XVII. Autres calomnies du P. Bouhours dans sa Lettre à Messieurs de P.R. ; XVIII. Des calomnies que l'on commet en accusant les autres de calomnie

Arnaud Antoine, 1694, *Regles pour discerner les bonnes et les mauvaises critiques des traductions de l'Écriture-Sainte*, 1ère publication, Huguier, 1707

Arnaud Antoine, Lancelot Claude, 1660, *Grammaire générale et raisonnée*, Paris, Le Petit (avec privilège et sans nom d'auteur)

Barbier d'Aucour Jean, 1671, *Sentimens de Cléante sur les entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Paris, Le Monnier (avec privilège et sans nom d'auteur)

Barbier d'Aucour Jean, 1672 *Sentiments de Cléante sur les Entretiens*, 2nde partie, Paris, Le Monnier (avec privilège et sans nom d'auteur)

Bouhours Dominique, 1668, *Lettre à un seigneur de la Cour sur la requête présentée au Roy par les ecclésiastiques qui ont esté à Port-Royal ; Lettre à Messieurs de Port-Royal. Contre celle qu'ils ont écrite à monseigneur l'archevesque d'Ambrun*, Paris, Cramoisy (sans nom d'auteur ni privilège)

Bouhours Dominique, 1671, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, Cramoisy (avec privilège et sans nom d'auteur)

Bouhours Dominique, 1674, *Doutes sur la langue françoise proposés à Messieurs de l'Académie françoise par un gentilhomme de Province*, Paris, Cramoisy (avec privilège et sans nom d'auteur)

Bouhours Dominique, 1675, *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, Cramoisy (avec privilège et sans nom d'auteur)

Bouhours Dominique, 1684, *Opuscules sur divers sujets*, Paris, Cramoisy (avec privilège nominatif)

Bouhours Dominique, 1687, *La manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit, dialogues*, Paris, Cramoisy (avec privilège et sans nom d'auteur)

Bouhours Dominique, 1690, *Sentiment des jesuites touchant le peché philosophique*, Paris, Cramoisy (sans privilège ni nom d'auteur)

Bouhours Dominique, 1691, *Lettre à un seigneur de la Cour ou reponse au libelle intitulé Récrimination des Jesuites* [avec un avertissement], Paris, Cramoisy (sous le privilège de 1684, Opuscules...)

Bouhours Dominique [?], 1692, *Lettre à l'auteur des Avis importants au RP Recteur des Jésuites ou Apologie du P. Bouhours*, slnd ni auteur

Bouhours Dominique, 1693, *Suite des Remarques nouvelles sur la langue françoise*, Paris, Josse (avec privilège nominatif)

- Callières Jacques de-, 1664, *La Fortune des gens de qualité et des gentilshommes particuliers*, Paris, Loyson
- Callières François de-, 1692, *Des mots à la mode, et des nouvelles façons de parler —avec des observations sur diverses manières d'agir & de s'exprimer*, Paris, Barbin
- Callières François de-, 1693, *Du bon et du mauvais usage dans les manières de s'exprimer: des façons de parler bourgeoises et en quoi elles sont différentes de celles de la Cour* — suite de *Les mots à la mode*, Paris, Barbin
- Callières François de-, 1717, *De la science du monde*, Paris, Ganeau
- Courtin Antoine de-, 1677, *Traité de la paresse, ou L'art de bien employer le temps en toute sorte de conditions*, Paris, Helie Josset, 2 vol. (avec privilège et sans nom d'auteur)
- Courtin Antoine de-, 1671, *Nouveau traité de la civilité qui se pratique en France parmi les honnestes gens*, Paris, Helie Josset (avec privilège et sans nom d'auteur)
- Dupleix Scipion, 1651, *Liberté de la langue françoise dans sa pureté*, Paris, D. Bechet
- La Mothe Le Vayer François de-, 1647, *Lettres touchant les nouvelles remarques sur la langue françoise*, Paris, Nicolas et Jean de La Coste
- Ménage Gilles, 1672, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise*, 1ere ed., Paris, Barbin
- Ménage Gilles, 1675, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise* (2e éd.), Paris, Barbin
- Ménage Gilles, 1676, *Observations de Monsieur Ménage sur la langue françoise, seconde partie*, Paris, Barbin
- Ménage Gilles, 1694, *Dictionnaire etymologique ou Origines de la langue françoise*, ed. posthume, Paris, Anisson
- Montfaucon de Villars, 1671, *de la Délicatesse*, Paris, Barbin (avec privilège et sans nom d'auteur)
- Nicot Jean, 1606, *Thresor de la langue françoise tant ancienne que moderne*, Paris, David Douceur
- Quesnel Pasquier, 1691, *Le P. Bouhours convaincu de nouveau, de ses anciennes impostures, faussetez et calomnies. Ou Réponse à l'Avertissement de la 3e édition de sa lettre à un seigneur de la Cour*, Cologne, Schouten (sans nom d'auteur)
- Quesnel Pasquier, 1692, *Avis important au RP Recteur du college des Jesuites de Paris*, V. "Justification des Disciples de S. Augustin contre une calomnie du P. Bouhours du 20. Decembre dernier, au sujet de sa nouvelle aventure", slnd ni auteur

Richelet Pierre, 1680, *Dictionnaire français contenant les mots et les choses, plusieurs nouvelles remarques sur la langue française*, Genève, Widerhold

Simon Richard, 1691, *Avis importants à Monsr Arnaud, sur le projet d'une nouvelle bibliothèque d'auteurs jansénistes*, s'ind ni auteur, signé de Sainte Foy

Simon Richard, 1697, *Difficultez proposées au RP Bouhours de la Compagnie de Jésus, sur sa traduction françoise des quatre évangélistes*, Amsterdam, Braakman

Sorel Charles, 1671, *De la connaissance des bons livres*, Chp. 4, "du nouveau langage français", Paris, Prallard (avec privilège et sans nom d'auteur)

Toinard Nicolas, 1693, *Discussion de la suite des Remarques nouvelles du P. Bouhours sur la langue française pour défendre ou condamner plusieurs passages de la version du NT de Mons et principalement ceux que le P. B. y a repris*, [Paris, Lucas]

Vaugelas Claude de-, 1647, *Remarques sur la langue françoise, utiles à ceux qui veulent bien parler et bien écrire*, Paris, Vve J. Camusat et P. Le Petit

Références

- Armogathe Jean-Robert, 2021, "Antoine Arnauld et le Nouveau Testament de Mons", *Chroniques de Port-Royal*, N°71, pp. 29-48
- Beugnot Bernard, 2015, "Le Père Bouhours ou de la délicatesse", In: *Littératures classiques*, N° 86, pp. 231-240
- Brunot Ferdinand, 1913, *Histoire de la langue française*, Tome 4, Partie 1 — La langue classique (1660-1715)
- Defize Thierry, 1988, "Comment confondre les jansénistes ? — de Pascal à la critique grammaticale du Père Bouhours", In: *Histoire Épistémologie Langage*, tome 10, fasc. 1, Stratégies théoriques, pp. 43-58
- Doncieux George, 1886, *Un jésuite homme de lettres au dix-septième siècle— le Père Bouhours*, Paris, Hachette
- Longuet Raphaëlle, 2016, "Erreur et fausseté dans 'La Manière de bien penser dans les ouvrages d'esprit' du Père Bouhours (1687)", *Essais*, N°8
- Malquori Fondi Giovanna, 1995, "Le père Bouhours, juge de «L'imitation de Jésus-Christ» traduite par de Sacy", In: *Quaderni del Seminario di Filologia Francese*, vol. 5, Teorie e pratiche della traduzione nell'ambito del movimento Port-Royaliste, pp. 159-183
- Manea Ioana, 2015, "La Mothe Le Vayer et Gilles Ménage : concordances ou discordances ?", In: *Littératures classiques*, N° 88, pp. 91-102
- McKenna Antony, 1994, "Ménage et Bouhours", In: Leroy-Turcan, Wooldridge, Éd., *Gilles Ménage, grammairien et lexicographe*
- Mithen Nicholas, 2022, "Richard Simon and the tiers parti", *Church History and Religious Culture*, 102/1, pp. 60-82
- Pellat Jean-Christophe, 1994, "Ménage, un continuateur de Vaugelas influencé par Port-Royal ?", In: Leroy-Turcan, Wooldridge, Éd., *Gilles Ménage, grammairien et lexicographe*
- Quantin Jean-Louis, 1995, "Ces autres qui nous font ce que nous sommes : les jansénistes face à leurs adversaires", In: *Revue de l'histoire des religions*, tome 212, n°4, pp. 397-417
- Riffaud Alain, 2020, "Quelle confiance accorder aux privilèges imprimés dans les livres parisiens du XVIIe siècle ?", In: *Histoire et civilisation du livre*, Vol. 16 : Où va l'histoire du livre ?, pp. 303-324
- Roques Mario, 1904, "Notes sur François de Callières et ses œuvres grammaticales", In: *Mélanges de philologie offerts à Ferdinand Brunot*, pp. 273-301
- Rosset, Théodore, 1908, *Entretien, doutes, critique et remarques du Père Bouhours sur la langue française 1671-1692*, Slatkine reprints 1968 [L'ouvrage rassemble trois articles d'abord parus dans les *Annales de*

- l'Université de Grenoble*, 1908, T. XX (version suivie dans les citations) : I. Le P. B. critique de la langue des écrivains jansénistes ; II. Le P. B. continuateur de Vaugelas ; III. Le P. B. théoricien du style classique.]
- Ruggiu François-Joseph, 2006, "Des mots à la mode... Un discours nobiliaire à la fin du règne de Louis XIV", In: Figeac, Dumanowski, (eds). *Noblesse française et noblesse polonaise*, Pessac, Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine
- Samfiresco Elvire, 1902, *Ménage : polémiste, philologue, poète*, Paris, L'Émancipatrice
- Scholar Richard, 2005, *The Je-Ne-Sais-Quoi in Early Modern Europe—Encounters with a Certain Something*, Oxford UP
- Siouffi Gilles, 2004, "Préface", In: Caron P., Ed., *Les Remarqueurs sur la langue française du XVIIe siècle à nos jours*, La Licorne, PU Rennes, pp.7-16
- Siouffi Gilles, 2013, "Bouhours et la notion de « bon usage »", In : Ayres-Bennett Wendy, Sejjido Magali, (eds.), *Bon usage et variation sociolinguistique : Perspectives diachroniques et traditions nationales*, Lyon, ENS Éditions
- Vlassov Sergue, 2011, "Trediakovskij et les théories françaises du bon usage aux XVIIe et XVIIIe siècles", In: *Revue des études slaves*, tome 82/2, pp. 217-251 (II. Les théories françaises du bon usage)

Notes de fin

¹ Bouhours, 1675, *Remarques nouvelles sur la langue françoise*, pp. 45 et sq.

DEMANDER EXCUSE.

C'est grand pitié que cette sottise phrase ait tant de cours dans le petit peuple, & qu'elle se soit communiquée par contagion à quelques femmes du monde, qui d'ailleurs ont de la politesse & du sens. Les honnêtes gens de la Cour & toutes les personnes savantes en la Langue ne la peuvent du tout souffrir. "Demander excuse" est un vrai galimatias, qui choque également & l'usage & la raison. Nous ne demandons à un autre, dans les règles de la grammaire, que ce qu'il peut nous accorder. On dit, "je vous demande pardon" ; parce que celui à qui je parle peut me répondre, "je vous accorde le pardon que vous me demandez". Selon ce principe, on ne peut pas dire, "je vous demande excuse" ; parce que celui à qui je parle ne peut pas me répondre, "je vous l'accorde ; accorder une excuse" étant barbare, & ne signifiant rien en notre Langue. On dit bien "faire excuse, recevoir des excuses" : ainsi quand j'ai commis une faute envers quelqu'un, ou contre la civilité, ou contre la discrétion, je lui fais excuse de mon procédé peu honnête, & peu discret ; & quand il est content de ma satisfaction, il reçoit mon excuse ; mais il ne m'accorde point excuse. Il faut donc dire toujours, "je vous demande pardon", ou "je vous prie de m'excuser" ; & toutes les personnes raisonnables parlent de la sorte.

Il n'y a qu'une occasion, où je craindrais que cette méchante phrase ne fût employée ; c'est dans les accommodements, où l'on cherche des termes faibles, pour sauver un peu l'honneur de celui qui fait satisfaction... Car enfin il n'y a que les bourgeois & la populace qui disent "je vous demande excuse" & celui qui s'est mêlé de donner des règles de la *Civilité comme elle se pratique en France parmi les honnêtes gens* [Courtin], ne sait pas trop ce qu'il dit... C'est parmi les honnêtes gens de la rue Saint Denis que cette civilité se pratique ; & c'est là sans doute que ce maître des bienséances a appris un si beau précepte, car s'il avait consulté les honnêtes gens qui savent vivre, & qui parlent poliment ; s'il savait vivre, ou s'il parlait poliment lui-même, il ne se serait jamais avisé d'instruire de la sorte ceux qui approchent les personnes de qualité. Ce seul article du livre de *la Civilité* me rend suspect tout le reste. [mon soulignement]

² Courtin, 1677, *Traité de la paresse, ou L'art de bien employer le temps en toute sorte de conditions*, 2 vol, [Volume premier], pp. 161-174, renvoyant à *Remarques nouvelles* (RN) :

—Je vous avais prié, Monsieur, reprit Angélique, de me dire, si *demander excuse* est une phrase qui soit française.

—Tout le monde le dit à présent, répondit Theotée.

—Voilà donc l'usage, reprit Angélique.

—Et je pense, continue Theotée, qu'il s'est introduit parce qu'il n'y a rien de barbare dans cette façon de parler : car *demander* est français, *excuse* l'est aussi ; et joindre *demander* à *excuse* n'est pas un plus grand inconvénient que de la joindre à *pardon* ou à *grâce*. *Je vous demande pardon*, c'est en d'autres termes : "Je vous prie de me pardonner". *Je vous demande grâce*, c'est "je vous prie de me faire grâce". *Je vous demande excuse*, c'est "je vous prie de m'excuser". Et la raison même porte à cette expression car, y ayant divers degrés de fautes, il est juste qu'il y ait aussi divers degrés d'expiation ou de satisfaction de ces fautes. Le pardon porte l'image de l'expiation de quelque crime qu'il faut effacer par un grand abaissement, & l'excuse donne l'idée de la satisfaction d'une faute légère qu'une simple honnêteté peut expier, comme serait une faute *contre la civilité ou contre la discrétion* (RN, 32). Ce qui fait qu'en ce dernier cas, l'usage secondant la raison, comme il le faut, il y a plus de justesse de dire *je vous demande excuse* que de dire *je vous demande pardon* parce que la faute dont il s'agit étant légère, *excuse* lui convient mieux que *pardon*. Et même parmi certaines personnes de qualité, ce terme devient nécessaire car tel peut demander excuse à un autre qui ne pourrait pas lui demander pardon sans choquer les règles de la bienséance.

Et la raison pourquoi il ne faut pas dans cette espèce varier la phrase en disant *je vous prie de m'excuser* au lieu de dire *je vous demande excuse*, est que retenant le mot de *demander* qui a toujours accoutumé d'être joint à *pardon*, il frappe l'oreille comme par la même soumission, & devient par ce moyen plus énergique et plus obligeant quoiqu'il y ait bien de la différence, ainsi que nous avons dit, le pardon étant un terme de devoir auquel certaines personnes ne sont point obligées, et l'excuse pouvant n'être qu'une pure démonstration d'honnêteté qui convient à tout le monde.

—Voici pourtant, réplique Angélique, comment cet auteur soutient que *demande excuse* est insoutenable. *Nous ne demandons*, dit-il, *à un autre dans les règles de la Grammaire que ce qu'il peut accorder. On dit "je vous demande pardon" parce que celui à qui je parle peut me répondre : "je vous accorde le pardon que vous me demandez". Selon ce principe on ne peut*

pas dire "je vous demande excuse" parce que celui à qui je parle ne peut pas me répondre "je vous l'accorde". "Accorder une excuse" étant barbare & ne signifiant rien dans en notre langue. (RN, 32)

Vous riez, ajouta Angélique qui vit toute la compagnie éclater de rire, c'est pourtant, dit-elle, une raison à ce qu'il croit, & une preuve invincible.

—Mais d'où vient, interrompit Theotée, que cet auteur n'a pu demander permission à sa Grammaire de faire retour pour un moment sur lui-même. Il aurait vu la fausseté de ce raisonnement en toutes ses parties... De plus je voudrais bien lui demander moi-même ce qu'il entend par ce galimatias *nous ne demandons à un autre dans les règles de la grammaire que ce qu'il peut accorder ; & quelles règles de Grammaire ont jamais empêché qui que ce fût de demander ce qu'il veut ?... Mais on voit bien que la passion de reprendre l'a préoccupé & qu'il s'est mépris. Il a voulu sans doute raisonner ainsi : "Il est ridicule de demander à quelqu'un ce qu'il ne peut pas accorder. Or est-il que de demander excuse à quelqu'un c'est lui demander une chose qu'il en peut pas accorder ; donc il est ridicule de lui demander excuse". Voilà ce qu'il voulait dire, & voyons comment il le soutiendra en lui niant la seconde proposition. *Un homme*, dit-il, *à qui on demande pardon a un pardon à accorder mais non pas une excuse quand on lui demande excuse. Donc de lui demander excuse, c'est lui demander une chose qu'il ne peut pas accorder.* Que vous en semble ? car voilà le nœud de la difficulté.*

—Il me semble, dit Angélique, que cet homme ne sait pas ce qu'il dit... car posant comme il fait qu'un homme est en pouvoir d'accorder un pardon, il est clair comme le jour qu'il peut accorder encore beaucoup plus facilement une excuse. C'est une règle certaine que qui peut le plus peut le moins : il n'est pas question pour m'accorder cette excuse que cet homme me dise précisément "je vous l'accorde". .. Il peut par exemple me répondre "je vous excuse" ; & ainsi de dire qu'un homme offensé, lorsque je lui dis "je vous demande pardon" peut bien me l'accorder mais qu'il n'est pas en son pouvoir de m'accorder une excuse quand je lui demande excuse, c'est le comble de l'extravagance.

—Vous l'entendez admirablement Mademoiselle répondit Theotée. Mais ce qui est encore plus ridicule est que toutes ses preuves ne servent de rien pour prouver que "demander excuse" n'est point français. Car autre chose est de dire qu'un homme n'est pas en pouvoir de m'excuser quand je l'en prie, et autre autre chose de dire que je l'en prie en mauvais termes ; et c'était-là toutefois ce qu'il prétendait prouvé & à quoi vous avez répondu par charité comme s'il l'avait prouvé.

C'est vous en effet, Mademoiselle, poursuivit Théotée qui avez dénoué la difficulté car vous venez de dire un mot qui décide la question, en faisant remarquer que celui à qui on dit "je vous demande excuse", peut répondre "je vous excuse". Personne ne peut désavouer que cette façon de parler ne soit française et ordinaire dans le commerce du monde...

...selon la règle ordinaire du Latin qu'il faut consulter pour trouver la pureté parce que notre langue en dérive presque toute, dire "je vous excuse" est un aussi grand barbarisme comme de dire "je vous demande excuse". La raison est que, selon les véritables principes, "excuser" ne peut jamais s'appliquer à l'offensé, mais seulement à celui qui offense, parce que "excuser" est proprement laver, purger, justifier une faute par le désaveu ou autres raisons qui adoucissent cette faute : et ce désaveu ou ces raisons sont ce que l'on appelle "excuse". Comme donc, de laver, de justifier, de désavouer, d'excuser une faute, ne convient jamais qu'à une personne qui a fait cette faute, il s'ensuit que quand une personne qui, non seulement ne l'a point faite mais contre qui même elle a été faite, vient à dire "je vous excuse", il dit : je vous justifie, je vous lave, je vous purifie ; et qu'ainsi il fait par une bizarrerie de Langue l'office de l'offensant au lieu qu'il est l'offensé. Aussi le Latin ne se sert jamais de ce terme "excuser", que pour justifier une faute. On dit bien à quelqu'un "je vous demande" ou "je vous prie de me tenir pour excusé", mais jamais on ne lui répond "je vous excuse", on répond comme lui, "je vous tiens pour excusé", ou bien "je reçois votre excuse".

Cependant au préjudice de cette règle du Latin, "je vous excuse" est dans la bouche de l'offensé fort bon français : & cela étant, la même raison qui fait pour "je vous excuse" justifie "je vous demande excuse". Et si on a reçu l'un, on ne peut pas s'empêcher de recevoir l'autre, le premier étant en pareille espèce d'irrégularité que le second.

Maintenant, il est aisé de voir que ce qui a introduit ces phrases est l'humeur française qui aime tellement à abrégier qu'elle substitue le sens en la place des paroles. "Je vous demande excuse" est en abrégé ce que le Latin dit : "je vous demande [de recevoir mon excuse]" ou "je vous prie de recevoir mon excuse" ; & quand celui à qui nous le disons répond *je vous excuse*, il veut dire "je reçois votre excuse ou vos raisons". Toute notre langue est pleine de ces abréviations ou transports d'action...

Joignez à cela la conformité que ce terme *excuse* a avec d'autres termes français qui sont actifs et passifs sous différentes idées, laquelle conformité est d'un pouvoir extrême dans notre langue pour légitimer une diction. *Grâce* est actif quand le Roi dit à quelqu'un "je vous ai déjà fait plusieurs grâces", et passif quand je vous dis "je vous rends grâces". *Excuse* est passif

dans la bouche de l'offensant, et il est actif dans la bouche de l'offensé... Et c'est cette conformité que cette façon de parler "je vous demande excuse" a avec de pareilles phrases qui a fait qu'on l'a construite de même et particulièrement le rapport qu'a le mot d'excuse avec celui de pardon. On disait "je vous demande pardon" et on a dit insensiblement "je vous demande excuse". On disait "je vous pardonne" et on a dit "je vous excuse". On disait "je vous accorde le pardon que vous me demandez" et on peut dire sans scrupule "je vous accorde l'excuse que vous me demandez". Car l'usage étant une fois convenu de faire le mot d'excuse actif comme celui de pardon, il peut souffrir les mêmes constructions et les mêmes expressions.

—Mais pourquoi, Monsieur l'abbé, interrompit Zeroandre, voulez-vous qu'ici on suive l'usage et qu'ailleurs on lui résiste?

—Pourquoi ?, Monsieur, répondit Théotée, parce qu'ici la raison justifie l'usage, comme vous venez de le voir par des principes certains et uniformes, par la conformité, par l'exemple, par la nécessité, la commodité et par le génie de la langue...

³ L'édition de 1668, quoiqu'elle mentionne un imprimeur et une "permission", ne se prévaut d'aucun privilège. Bouhours la "blanchit" en réimprimant sa lettre en 1684 dans un recueil paru sous son nom (*Opuscules sur divers sujets*) pour lequel il a obtenu en 1682 un privilège dont il fera un omnibus, s'en servant pour republier, légalement cette fois la *Lettre à un sr de la Cour* (1691).

Arnauld (*Le P. Bouhours convaincu de nouveau de ses anciennes impostures, faussetez et calomnies*, 1691), dénonce un privilège obtenu par surprise. En 1700, le recueil monumental (et lui-même illicite !) *Le pere Bouhours jesuite convaincu de ses calomnies anciennes & nouvelles contre Messieurs de Port-Royal* (pp. xvii-xxv de l'Avertissement) réclame longuement contre cette usurpation et démasque les manœuvres de Bouhours :

Quand il fit imprimer pour la première fois en 1668 sa Lettre à un Seigneur de la Cour, & son autre lettre à Mrs de P. R. il ne s'en déclara point l'auteur, et il sembloit en cachant son nom avoir alors quelque honte des calomnies qu'elles contiennent... Pendant tout le tems que Mr. Arnauld est demeuré à Paris il n'a osé non plus les reconnaître publiquement. Mais après que ce Docteur se fût retiré & que Mr. de Pomponne eût été disgracié, le P. Bouhours crut pouvoir impunément insulter à l'un & à l'autre. Il leva le masque, & se résolut de faire imprimer sous son nom ses deux Lettres favorites, & de le faire même avec privilège du Roi. Il ne l'aurait pas

assurément obtenu s'il n'avoit usé d'artifice & de mensonge... Mr. Le P. Bouhours n'a pu dire au Roi en 1682 sans un mensonge punissable, que ces deux Lettres avoient déjà été imprimées "sous la permission de S.M.". C'est une imposture dont il s'est servi pour tromper Mr. le Chancelier, & pour surprendre le privilège... Ce hardi mensonge, Que ses deux Lettres avoient déjà été "imprimées sous la permission de S.M.", n'est pas le seul artifice qu'il employa pour surprendre le Roi & le premier Ministre de sa justice. Il changea à la 1. Lettre le titre qui en pouvoit faire connoître le sujet & la matière. Il y substitua ce titre général & équivoque "Lettre ... en faveur du Sieur Evêque d'Ambrun" au lieu qu'à la tête de l'ouvrage on y lit ce titre singulier: "Lettre ... sur la Requête présentée au Roi par les Ecclésiastiques qui ont été à Port-Royal". Or il est bien clair que ces seules paroles auroient ouvert les yeux à M. le Chancelier & lui auraient fait connoître que ce libelle est un de ceux qui sont expressément défendus par l'Arrêt du 23. Octobre [1668]; que c'était une contravention formelle aux ordres de Sa Majesté pour la paix de l'Eglise... Un 3. déguisement est celui du titre de la 2. Lettre... Le Père Bouhours voioit bien lui-même à quels reproches & à quel danger il s'exposoit, lui & Cramoisi son Libraire. C'est pourquoi il tint ce privilège caché durant deux ans sans oser en faire l'usage qu'il avoit eu dessein d'en faire par une nouvelle edition de ses Lettres : il ne la fit qu'en 1684. & le Privilège est datté du 28. Janvier 1682. & il ne fut Registré sur le Livre de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris que le 20. Novembre 1683 par le Sr. Angot Syndic, ancien congréganiste des Jésuites, & fort zélé partisan de leurs intérêts [sans vérifier l'existence d'un privilège antérieur]... Ce fut la crainte de se faire une méchante affaire qui lui fit encore pousser plus loin le délai : car le livre ne fut imprimé, comme je l'ai dit, que l'année suivante 1684. sous ce titre général : "Opuscules sur divers sujets"... Ils n'en demeurèrent pas là. Six ans après ils firent rimprimer de nouveau la Lettre à un Seigneur de la Cour avec un Avertissement de douze pages, qui est une nouvelle contravention aux ordres du Roi & aux reglemens de la police, qui défendent de faire passer de ces sortes d'Avertissemens sous un ancien Privilège, sans qu'il ait été vu & examiné. On y déchire de nouveau M. Arnauld avec une licence effrénée & qui assurément n'a pas été connue de ceux qui étoient alors chargés du soin de la police...

⁴ Bouhours, *Manière de penser* #St Cyran, pp. 349 sq. :

...je voudrais bien voir du Galimatias tout pur. — Je vas vous en montrer du plus fin, repartit Eudoxe: il ouvrit un livre [Lettres de l'Abbé de Saint Cyran, imprimées par le Sr de Préville en 1655) & lut la Lettre suivante:

Estimant par tout de grande importance, je ne dis pas les omissions, mais les moindres intermissions, soit en actions, soit en paroles, de l'amitié; & n'étant pas de l'opinion de ceux qui croient que les contemplatifs ont l'emportement sur les autres en l'exercice de toutes sortes de vertus, ayant toujours plus aimé l'action que la parole, & la parole que la méditation, & l'entretien solitaire en amitié, je puis néanmoins dire sûrement que je n'ay point failli en cette occasion, & que la cause de mon retardement vous sera aussi agréable qu'eût été une Lettre écrite avec plus de diligence... [etc] (p 349)

Que dites-vous de cela, demanda Eudoxe à Philanthe? —Je dis, repliqua Philanthe, que c'est là le galimatias le plus complet & le plus suivi qui se puisse imaginer. —La merveille est, continua Eudoxe, que celui qui écrivoit de la sorte passoit pour un oracle & pour un prophète parmi quelques gens. —Je crois, répondit Philanthe, qu'un esprit de ce caractère n'avait rien d'oracle ni de prophète que l'obscurité

—Savez-vous bien, reprit Eudoxe, que ses partisans soutenoient que c'etoit un homme envoyé de Dieu pour réformer l'Eglise sur le modèle des premiers siècles ? —Ah, je ne puis croire, dit Philanthe, que quand il y auroit quelque chose à réformer dans l'Eglise, le Saint-Esprit voulût se servir d'une tête pleine de galimatias pour une entreprise si importante!... (p 353)... nous pourrions dire de luy ce que Balzac disoit d'un autre, qu'il ne tombe pas dans le galimatias qu'il s'y jette, qu'il s'y précipite de gayeté de cœur (p 355).

⁵ Second entretien — la Langue française :

...Mais que pensez-vous dit Ariste de ces solitaires qui ont tant écrit depuis vingt ans ?... Il est vrai dit Ariste que ces écrivains si fameux ne peuvent pas être accusez de laconisme; ils aiment naturellement les discours vastes ; les longues parenthèses leur plaisent beaucoup, les grandes périodes & sur tout celles qui par leur grandeur excessive suffoquent ceux qui les prononcent comme parle un auteur Grec, sont tout-à-fait de leur goût (p. 135).

... Que voulez-vous, ajouta-t-il, ces Messieurs ont pris ce train-là, il y a longtemps ils y sont accoutumés & apparemment ils auront de la peine à le quitter... Pourquoi ne se corrigeraient-ils pas de leurs longues périodes ?, repartit Ariste, ils se sont bien corrigés avec le temps de leurs exagérations

& de leurs hyperboles. Il n'y avait rien de plus commun dans leurs premiers livres que des expressions excessives (p. 136).

Ils ne se sont pas défaits entièrement de ces sortes d'expressions, répondit Eugene. Ils mettent encore le plus en bien des endroits où il n'a que faire ou s'ils ne se servent pas de ce terme pour exagérer ce qu'ils disent ils emploient de grands mots, & de grandes épithètes, qui font à peu-près le même effet... Pour ce qui regarde l'étendue des périodes, bien loin de les accourcir ils y ajoutent des queues qui rendent le discours extrêmement long. Par exemple, après de grandes périodes qui lassent déjà assez d'elles-mêmes, ils mettent d'ordinaire quelque participe comme, *étant certain que &c.*, *rien n'étant plus avantageux que &c.*, ce qui ne sert pas trop à délasser les esprits & à faire reprendre haleine aux lecteurs. A la vérité, je ne trouve dans *l'Imitation de JC* ni des expressions hyperboliques, ni des périodes démesurées, cependant à ne vous rien déguiser j'y trouve je ne sais quoi qui me fait de la peine [exemples] (p. 137)... Pour *immortifié*, c'est un mot de la façon de ces Messieurs, aussi bien qu'*inexpérimenté*, *irreligieux*, *inallié*, *inalliable*, *incorrompu*, *inconvertible*, *intolérance*, *clair-voyance*, *inobservation*, *indévotion*, *inattention*, *désoccupation*, *coronateur* ... à quoi l'on peut ajouter... Car ils ne font point de difficulté de faire des mots nouveaux, & ils prétendent même avoir ce droit ; comme si des particuliers, & des solitaires avaient une autorité que les Rois n'ont pas... (p. 139-40)

Ces phrases-là ne sont point Françaises. Quel langage ! *je suis impuissant à parler*, *je suis impuissant à me taire*, pour dire, "je ne puis parler", "je ne puis me taire". Les Allemands qui commencent à apprendre le François, parlent de la sorte... La terre est féconde, un champ est stérile ; mais la terre n'est point *féconde à former des métaux* dans ses entrailles. Un champ n'est point *stérile à produire du bled*... (p. 144-5)

Il n'y a pas un chapitre sur lequel je n'aye plusieurs doutes. Cependant ajouta-t-il, *L'Imitation de JC* est le plus petit livre de ces Messieurs, & de tous leurs livres c'est celui qui a eu le plus de cours on en a fait jusqu'à treize éditions, & mon *Imitation* est de la dernière, comme vous voyez (p. 151)...

⁶ Un exemple de la manière de Barbier : ... *ce qu'il dit encore en louant l'histoire romaine de Coeffeteau, qu' il n'y a point de salut hors de l'histoire romaine, non plus que hors de l'Eglise romaine. On n'aime point ces sortes de discours ; & à vous dire vray, ils ne sont ny assez religieux ny assez raisonnables, pour répondre à l'opinion qu'on avoit de celui qui les a faits, ny pour soutenir l'autorité qu'il s'est luy même attribué de juger de tout* (p 64-65). Et il renchérit dans la 2^{de} édition : [L'auteur] *ne fait nulle*

difficulté de dire qu' il n'y a point de salut... Que n'auroit point répondu le P. B. s'il avoit eu à refuter un pareil discours? Il me semble que je l'entens qui s'écrie que ce n'est point là le langage d'un Catholique Romain ...[...] Car enfin, si elle [cette proposition] est faite sérieusement, elle va jusqu'à l'herésie, mais comme il est presque impossible qu'on ait dit d'un esprit sérieux une chose aussi ridicule: je croy qu'on a voulu seulement railler en la disant. Ainsi le moindre mal qu'il y ait dans cet endroit c'est une raillerie publique sur une vérité de la Foy [...]. La belle chose qu'un Religieux qui cherche à rire de l'Eglise Romaine à laquelle il est attaché par tant de voeux! Que ce P. est galland de tourner en ridicule cette importante vérité que hors de l'Eglise Romaine il n'y a point de salut. A-il fait cela pour plaire à ces Messieurs de la Religion prétendue réformée, desquels il témoigne dans son livre être si particulièrement ami ?... (pp. 105-106).

Or cette phrase dont le critique feint de se scandaliser est une boutade que, à propos du mot *intrépide*, Balzac a prêté jadis à Mr de*** (Vaugelas) pour se moquer de sa passion pour Coeffeteau :... *Mais avez-vous pris l'attache des Grammairiens pour passer intrépide dans notre langue ? C'est une nation redoutable à tout le monde... Il est vrai que le bonhomme Malherbe s'est servi avant vous de celui-ci. Mais parce que ce n'est pas le RP Coeffeteau, il ne vous sera jamais alloué par Monsieur de *** qui croit que comme il n'y a point de salut hors de l'Eglise Romaine, il n'y a point aussi de Français hors de l'Histoire Romaine. Quoiqu'il en soit, intrépide me plait fort & si j'ai du crédit je l'emploierai volontiers pour faciliter sa réception...* Lettres choisies du Sr de Balzac, chez les Elseviers, Leiden, 1652 , lettre XV, à Mr de la Roche Hely, p 365-6.

Barbier ne peut pas se tromper. Dès la 1ère éd. des *Entretiens* (celle qu'il critique), B. renvoie explicitement à Balzac : *le stile de son Histoire Romaine [de Coeffeteau] sembloit si pur à Vaugelas qu'il ne pouvoit presque recevoir de phrase qui n'y fût employée & qu'à son jugement si nous en croyons Balzac il n'y avoit point de salut hors de l'Histoire Romaine non plus que hors de l'Eglise Romaine.* p 121. Dans *Doutes* B. citera exactement Balzac avec les guillemets de rigueur, p 60-61.

Un autre exemple. Bouhours écrit (*Entr.*, p 203 à propos du bel esprit) : *Gracian est parmi les Espagnols modernes vn de ces génies incomprehensibles; il a beaucoup d'élévation de fubtilité, de force, & même de bon sens mais on ne sçait le plus souvent ce qu'il veut dire, & il ne le sçait pas peut-être luy-même ... Cependant il ne doit y avoir ni obscurité, ni embarras dans tout ce qui part d'vn bel esprit.*

Barbier (2^{de} ed., pp. 181-2) réécrit cela à l'envers, le rendant absurde et la seule chose juste est le numéro de la page: *Mais apparemment, il a cru que la haute éloquence étoit de tout mêler... C'est peut-être pour cela qu'il confond la folie avec la sagesse, & qu'il assure qu'un homme qui ne sait lui-même ce qu'il veut dire, a beaucoup d'élévation d'esprit, de subtilité & de bon sens. On aura bien de la peine à croire celui-là sans y aller voir, c'est à la page 203.*

⁷ Dans la liste des ouvrages de cette polémique on cite habituellement Sorel (1671, *Connaissance des bons livres*). Mais il ne voit pas (ou évite) la question sous-jacente et, dans son long examen, se limite aux mots :
...On s'est fort étonné de ce qu'on y a cherché quelques sujets de censure dans un livre intitulé "Les Sentimens de Cleante" [de Barbier]. Celui qui l'a fait s'est fâché sans doute de ce qu'Ariste et Eugène [Bouhours] n'ont pas donné leur approbation à quelques mots d'un Livre dévot, aussi bien comme ils prétendent que leurs mots nouveaux doivent être fort estimés. Je me persuade assez qu'il faut avoir quelque indulgence pour les Gens de bonne intention, qui ont plutôt dessein de nous apprendre à bien vivre qu'à bien parler (p 390)... Je consens à ceci, & pourtant je m'étonne qu'étant question du langage que Cleante veut défendre il n'ai point pensé à celui du livre qu'il attaque... Cleante [Barbier] n'a pas reconnu quel est le principal caractère du livre dont il s'agit, qui est d'être écrit à la mode du siècle. Les délicatesses du langage ne sont pas connues de chacun (391)... L'auteur des Entretiens [Bouhours] est trop savant dans notre langue pour employer des mots & des façons de parler qui ne soient point déjà bien reçus. On ne voit rien de plus correct & de plus exact que son ouvrage (393)... On peut défendre l'auteur des Entretiens en beaucoup d'autres endroits comme en tous les lieux où l'on lui reproche d'avoir montré quelque présomption, c'est en des manières de parler qui sont presque communes à toute sorte de gens (395).

⁸ Bouhours reprendra le harnais vingt ans plus tard dans la *Suite des Remarques nouvelles sur la langue française* (1693, Josse) contre deux récents défenseurs de la langue de P-R : *Ce faiseur de Nouvelles Observations, nommées autrement, Guerre civile des François sur la Langue [1688, Alemand], est en ce genre là une espece d'Avanturier & de Chevalier errant... toujours prêt à défendre l'éloquence de Port-Royal, quelque mine qu'il fasse de l'attaquer quelquefois, pour rendre plus croyables tous les éloges qu'il en fait. L'Auteur des Réflexions sur l'usage present de la Langue*

Françoise, ou Remarques nouvelles & critiques touchant la politesse du langage [1689, Andry de Boisregard] *est un Grammairien de profession encore plus dévoué à Port-Royal...*(Avertissement).

Je vois là un tic de polémiste ou un prétexte car ces auteurs secondaires ne s'occupent guère de P-R : Alemand est un touche-à-tout (dont les remarques ne dépassent pas la lettre C) et, en dehors de la parasitologie où il excelle, Boisregard n'a pas de compétence et joue au grammairien.

Au reste, cette *Suite*, si elle loue le *fidelle* Dumas de façon récurrente (contre le traducteur janséniste de *l'Imitation*), est peu venimeuse. Elle reprend sur un ton apaisé une série de critiques antérieures aux trad. de P-R, not. Mons, dont on s'étonne qu'elles provoquent une affaire. Siouffi, 2013, trouve dans la *Suite* un *ton beaucoup plus polémique*, vraisemblablement sur la base de l'Avertissement qui, en effet, est vif. L'ouvrage lui-même est beaucoup moins critique que la série des années 1670. Bien que Bouhours adresse quelques piques à P-R, la plus développée (*#équipage*) reste d'une grande douceur. Alors qu'on s'attend à ce que les deux grammairiens *chevaliers de P-R* soient éreintés comme le furent les auteurs de P-R dans les *Doutes* et les *Entretiens*, ou Ménage dans la 2^{de} ed. des *Remarques*, ils sont traités avant tant de clémence que, surtout avec le désaveu final d'une série de fautes signalées par les critiques, la *Suite* donne l'impression que Bouhours a clos le dossier grammatical lorsqu'il est revenu à la guerre idéologique avec la republication (1691) de la vieille *Lettre à un sr de la Cour*.

⁹ *"Va-t'en, chétif insecte, excrément de la terre! "*

C'est en ces mots que le Lion

Parlait un jour au Moucheron.

L'autre lui déclara la guerre.

"Penses-tu, lui dit-il, que ton titre de Roi

Me fasse peur ni me soucie ?

Un boeuf est plus puissant que toi :

Je le mène à ma fantaisie. "

A peine il achevait ces mots

Que lui-même il sonna la charge,

Fut le Trompette et le Héros.

Dans l'abord il se met au large ;

Puis prend son temps, fond sur le cou

Du Lion, qu'il rend presque fou.

Le quadrupède écume, et son oeil étincelle ;

Il rugit ; on se cache, on tremble à l'environ ;

*Et cette alarme universelle
Est l'ouvrage d'un Moucheron.
Un avorton de Mouche en cent lieux le harcèle :
Tantôt pique l'échine, et tantôt le museau,
Tantôt entre au fond du naseau.
La rage alors se trouve à son faite montée.
L'invisible ennemi triomphe, et rit de voir
Qu'il n'est griffe ni dent en la bête irritée
Qui de la mettre en sang ne fasse son devoir.
Le malheureux Lion se déchire lui-même,
Fait résonner sa queue à l'entour de ses flancs,
Bat l'air, qui n'en peut mais ; et sa fureur extrême
Le fatigue, l'abat : le voilà sur les dents.
L'insecte du combat se retire avec gloire :
Comme il sonna la charge, il sonne la victoire,
Va partout l'annoncer, et rencontre en chemin
L'embuscade d'une araignée ;
Il y rencontre aussi sa fin.*

¹⁰ Avis au lecteur :

// Le RP Bouhours, prêtre de la Cie de Jésus, a écrit dans ses remarques contre la première partie de ces Observations avec une fureur indigne d'un prêtre & d'un religieux: car il ne s'est pas contenté d'attaquer de toute sa force plusieurs endroits de mes Observations & de les tourner en ridicule, il m'a attaqué dans ma personne avec emportement. J'ai répondu dans ce volume à ce qu'il a dit contre mes Observations... il les a reprises publiquement dans son livre des Doutes...Et il les a reprises en me ridiculisant, qui est le genre d'injure le plus injurieux... [M. s'est défendu dans sa 2nde ed] Comme la défense est naturelle, le P. B. ne devait pas trouver mauvais que je me fusse défendu. Cependant il l'a trouvé mauvais... il a fait un libelle contre moi, car je ne puis donner d'autre nom à son livre des Remarques: & il m'a diffamé par toute l'Europe dans ce livre...

Le P. B. pouvait-il contrevenir plus manifestement à ce précepte [de ne scandaliser personne] qu'en prenant plaisir, comme il a fait [...] à inventer & à raffiner des railleries injurieuses à dessein de tourner en ridicule des personnes ecclésiastiques d'un mérite extraordinaire dont il n'a reçu aucune injure?....

... j'ai toujours rendu à tout le monde tout le service dont j'ai été capable [...] Cependant par je ne sais quelle fatalité on a fait des bibliothèques de libelles

contre moi. Mais j'ai aussi toujours tellement méprisé tous ces libelles, qu'à la réserve de ce dernier je n'en ai lu aucun [...] on s'étonnera sans doute, & je m'en étonne moi-même, que j'aie répondu à celui du PB, le plus méprisable de tous ceux qui ont été faits contre moi [...] j'ai suivi le conseil de plusieurs de mes amis dont les sentiments me tiennent lieu de loi. Ils m'ont représenté [...] qu'il y allait de l'intérêt public de punir l'insolence de ce petit grammairien en langue vulgaire qui, n'ayant point de jugement, juge souverainement de toutes choses; qui, n'ayant point d'érudition, fait le procès aux plus savants écrivains du siècle; & qui croit être un grand théologien parce qu'il a trouvé quelques légères fautes de langue dans quelques livres de Théologie. Je finis ce Discours en suppliant les RP Jésuites de ne point prendre de part dans ma Réponse au P.B. [...] l'injure que j'ai reçue de leur confrère n'a rien diminué de l'estime & de la vénération que j'ai toujours eue pour leur Cie.

¹¹ En témoigne (faiblement !) la Table des Matières, à l'article # Bouhours :
Le P. Bouhours n'a point lu la Bible.
Ne sait ce que c'est que propre & que figuré.
Antipode de M. de Vaugelas.
Fausse Reigles de Grammaire du P. Bouhours.
Le P. B. ne sait pas l'Italien.
Ignorant des étymologies.
Mauvais Logitien.
Ne sait ce que c'est que reigle de Grammaire.
Ne sait ce que c'est que justesse.
Bévuë du P. B. dans un passage de Varron.
Remarques sur les endroits des Livres de Langue du P. B. qui regardent les Dames.
Fautes de Langue du livre des Doutes du P. B. Bouhours.
Fausse delicatesse du P. B. Bouhours.
Remarques puériles du P. B. Bouhours.
Fautes de Langue du Livre des Remarques du P. B. Bouhours.
Fausse reigle du P. B. touchant l'usage des participes passifs dans les prétérits.

Au reste, Ménage n'hésite pas à tricher. Un exemple : p 9 il reproche à B d'avoir dit que "cendre & poussière" dans la trad. Sassy est *un synonyme vicieux*. Et, renvoyant la balle, il cite une expression dans *Doutes* "des géants d'une taille énorme et d'une hauteur prodigieuse" et s'exclame *il dit là trois choses qui ne disent qu'une même chose*. Or précisément c'est, pour

illustrer la grandiloquence vaine de la langue italienne que B écrit *molto richissima... [etc] c'est à peu près comme si des géants d'une taille énorme...*

¹² *Satiricon*, XCI :...nous allâmes au bain. Là j'aperçus Giton, linges et frottoirs en main, debout contre la muraille, l'air morne et tout confus. On voyait qu'il servait à contre-cœur. Pour que le témoignage de mes yeux fût complet, il tourna vers moi son visage tout épanoui de joie, et me dit : — Ayez pitié de moi, cher maître, où je n'ai plus d'armes à craindre, je puis parler. Sauvez-moi d'un brigand, d'un bourreau ; et imposez au repentir de votre juge quelle expiation vous voudrez. Ce me sera dans mon malheur une assez grande consolation de ne périr que par votre arrêt. — Je lui dis de cesser ses plaintes, pour que personne ne surprenne nos intentions ; et laissant là Eumolpe (il déclamaient des vers aux baigneurs), j'emmenai Giton par une issue obscure et fort sale, et en toute hâte je vole à mon logis. Avant tout j'en ferme la porte, puis je serre mon jeune ami contre mon sein, et sur son visage baigné de larmes j'imprime convulsivement mes lèvres. Longtemps nous restâmes sans voix l'un et l'autre, car cette chère poitrine aussi était toute brisée de sanglots. — **O faiblesse indigne ! m'écriai-je ; je t'aime après que tu m'as délaissé ; et mon cœur, blessé si cruellement, ne garde même plus de cicatrice ! Comment justifies-tu ton acquiescement à d'adultères amours ? Méritais-je un pareil outrage ?**